MOTION DE SOUTIEN

Montreuil, le 17 décembre 2025

À SOPHIE BINET

L'Union Fédérale de la Santé Privée transmet son soutien inconditionnel à la Secrétaire Générale de la confédération CGT, Sophie Binet, suite à la mise en examen pour la plainte en diffamation déposée par Sophie de Menthon. Cette mise en examen orchestrée par Ethic, une officine patronale proche des milieux d'extrême-droite est la triste illustration de la répression syndicale qui s'abat dans notre pays. La CGT, principale force des luttes qui dénonce et combat le système, est clairement visée et réprimée. Cette mise en examen soulève des questions fondamentales sur la liberté d'expression, surtout lorsqu'il s'agit de défendre les droits des travailleuses·eurs et de dénoncer les inégalités économiques.

Non, les propos ne sont pas diffamatoires, mais bien le reflet d'une triste réalité.

Notre camarade Sophie n'est malheureusement pas la seule, des centaines de militants sont aussi injustement mis en examen pour commettre le crime de se battre pacifiquement avec des mots pour obtenir plus de justice sociale et une société plus solidaire. Pire, cette stratégie d'intimidation du patronat à l'encontre des syndicats n'est pas isolée et nos camarades de la santé la vivent quotidiennement : menaces, plaintes, sanctions disciplinaires, peines de prisons et diverses procédures judiciaires.

Ces agissements ne nous intimident pas, au contraire, ils renforcent notre volonté de continuer la lutte.

Non, l'action syndicale n'est pas un crime et nous condamnons fermement toutes les atteintes aux libertés syndicales et d'expression.

L'Union Fédérale de la Santé Privée affirme donc à l'unisson que celles et ceux qui pratiquent l'évasion fiscale, les licenciements après avoir touché de l'argent public, le versement de dividendes sur le dos de la sécurité sociale,… et qui menacent de quitter La France s'ils sont taxés à la hauteur de leurs richesses pour permettre le développement d'une politique sociale sont bien des « rats qui quittent le navire ». **L'UFSP exige l'abandon immédiat des poursuites engagées à son encontre.**

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale • Case 538 • 263 rue de Paris • 93515 Montreuil CEDEX
Tél : 01.55.82.87.49 • https://cgt-sante-action-sociale.fr • sg@sante.cgt.fr